

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 25 septembre 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absente : Mme Diane Legault, attachée de presse

CE-2013-1169-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-1170-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2013-1171-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 SEPTEMBRE 2013

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 18 septembre 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2013-1172-DEC CORRESPONDANCE / MINISTÈRE DES TRANSPORTS / INCLUSION À LA ROUTE VERTE DE LA TRANSTERREBONNE

ATTENDU la lettre du ministère des Transports du du 18 septembre 2013 concernant la demande de la Ville de Terrebonne d'inclure la TransTerrebonne au réseau cyclable national de la Route verte, et ce, suivant sa résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-742-DEC ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports mettra sur pied un Programme pour soutenir le développement des réseaux régionaux reliés à la Route verte et la mise aux normes des aménagements cyclables ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre du ministère des Transports du du 18 septembre 2013 relative à la demande de la Ville de Terrebonne pour l'inclusion de la TransTerrebonne à la Route verte.

CE-2013-1173-DEC AVIS DE TRAVAUX DE MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION / ENTRETIEN DES EMPRISES DE LIGNES DE TRANSPORT 2013 / HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU la lettre du 6 juin 2013 de la société Hydro-Québec concernant des travaux de maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport situées à Terrebonne ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre de la société Hydro-Québec du 6 juin 2013 concernant des travaux de maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport situées à Terrebonne, et ce, pour la période d'avril à décembre.

CE-2013-1174-REC REQUÊTES DE SIGNALISATIONS / 17 SEPTEMBRE 2013

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 17 septembre 2013, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE	DÉTAIL
CC-2013-09-17/04	Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue Jean-Muloin, à l'intersection de la rue Bernard-Mercier ;
CC-2013-09-17/05	Déplacement des panneaux indiquant la présence de traverses scolaires à l'intersection de la rue Rochon et de l'avenue Ludovic-Laurier ;
CC-2013-09-17/06	Ajout d'une traverse piétonnière sur la rue Camus, à l'intersection de la rue Marie-Josée ;
CC-2013-09-17/07	Ajout d'une traverse piétonnière sur la rue de Grondines, à la sortie du passage piétonnier ;
CC-2013-09-17/08	Installation de panneaux « stationnement interdit » des deux (2) côtés sur les rues Bigras et Marc, en dessous des lignes électriques, ainsi qu'au bout de la rue Télésphore (rond-point) ;
CC-2013-09-17/09	Enlever les panneaux « stationnement interdit » sur la 20 ^e Avenue ;
CC-2013-09-17/10	Installation d'un panneau « cul-de-sac » et d'un panneau « camions interdits » dans le carrefour giratoire du boulevard des Seigneurs, à l'intersection de la rue de la Passerelle.

CE-2013-1175-DEC SOUMISSION / PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES / VOLET MUNICIPAL / PARC DU RUISSEAU DE FEU

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) fournisseurs pour la plantation d'arbres – volet municipal – dans le secteur du parc du Ruisseau de Feu;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes, à savoir :

Sylva Croissance inc.	19 088,73\$ t.t.c.
Éco gesPro	29 158,81\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sylva Croissance inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 septembre 2013 de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Sylva Croissance inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 24 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, d'accepter la soumission de la compagnie **SYLVA CROISSANCE INC.** pour la plantation d'arbres – volet municipal – dans le secteur du parc du Ruisseau de Feu, le tout pour un montant de 16 602,50\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté (surplus réservé) du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0392 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0393 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 18 259\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement – affecté fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats) soit accepté.

**CE-2013-1176-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMITÉ AD HOC SUR
LES INDICATEURS DE GESTION MUNICIPAUX / 26
JUN 2013**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Comité ad hoc sur les indicateurs municipaux du 26 juin 2013.

**CE-2013-1177-DEC ADDENDA / PROTOCOLE P2012-01 / DOMAINE DES
MILLE-ÎLES / PHASE VI**

ATTENDU QUE la compagnie Groupe Immobilier Grilli inc. a procédé à des travaux d'enfouissement d'utilités publiques pour et à l'acquit de la Ville et à sa demande;

ATTENDU QUE la convention signée entre la compagnie et la Ville le 3 avril 2012 ne prévoyait pas le remboursement par la Ville de sa quote-part pour lesdits travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les articles 3.17 et 6 de ladite convention pour apporter cette précision ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif approuve l'addenda au protocole intervenu entre la Ville de Terrebonne et la compagnie Groupe Immobilier Grilli inc.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'addenda à la convention entre la Ville de Terrebonne et Groupe Immobilier Grilli inc. pour les travaux municipaux sur le boulevard des Plateaux et les rues de Parentis et de Marinette – lots 4 915 656, 4 915 657 et 4 915 658 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Terrebonne.

**CE-2013-1178-DEC EXPROPRIATION / ÉLARGISSEMENT DE
L'INTERSECTION MONTÉE MASSON ET LE
BOULEVARD DES SEIGNEURS / RUE HALL /
INDEMNITÉ PROVISIONNELLE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 365-07-2013 adoptée le 8 juillet 2013 autorisant l'expropriation, pour l'élargissement de l'intersection de la montée Masson et du boulevard des Seigneurs, soit une partie du lot 2 916 444 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 72,3 m², appartenant à M. Di Lazzaro;

ATTENDU QUE le 15 juillet 2013 la Ville procédait à la signification de l'avis d'expropriation de la partie du terrain mentionnée ci-dessus;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne consent à verser à titre d'indemnité d'expropriation, un montant de 23 337\$, le tout conditionnellement à ce que l'exproprié, Mme Michele Di Lazzaro, et le locataire, la compagnie de Location d'autos Entreprise Canada, autorise la Ville à effectuer les travaux d'élargissement de l'intersection sur la parcelle de terrain mentionnée à l'avis d'expropriation située en frontage de la rue Hall;

ATTENDU QU'un montant de 14 475\$ a déjà été versé à titre d'indemnité provisionnelle;

ATTENDU QU'une indemnité de 8 862\$ devra être versée à titre d'indemnité provisionnelle supplémentaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le document « Autorisation à l'exécution des travaux » à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Mme Michele Di Lazzaro et la compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada.

Qu'un montant de 8 862\$ soit versé à titre d'indemnité provisionnelle et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement numéro 539. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0429 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1179-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / VISA / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 493 719,02\$ préparée le 19 septembre 2013 ;
- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - septembre) au montant de 937,78\$ préparée le 19 septembre 2013.

CE-2013-1180-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 835 071,14\$ préparée le 18 septembre 2013.

CE-2013-1181-REC LETTRE D'ENTENTE 2013-03 / FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. / PARTICIPATION / ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE – LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (E.R.M.L.L.)

ATTENDU QUE l'article 3.04 de la convention collective permet au Service de police de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion de s'associer à des partenaires extérieurs concernant la lutte à différents types de criminalité, car il s'agit d'une pratique courante ;

ATTENDU QU'il y a possibilité d'assigner un sergent détective à l'Escouade régionale mixte Laurentides Lanaudière ;

ATTENDU QU'un poste de sergent détective doit être comblé durant l'assignation ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2013-03 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2013-13 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant l'assignation d'un sergent détective à l'Escouade régionale mixte Laurentides Lanaudière.

Que le Comité exécutif recommande également au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente relative au prêt de services de policiers du service de police de la Ville de Terrebonne à la Sûreté du Québec affectés à l'escouade régionale mixte de crime organisé Rive-Nord à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et la Ville de Terrebonne.

CE-2013-1182-REC ORGANIGRAMME / DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU le rapport présenté par la Direction générale de la ville de Terrebonne à l'effet de modifier l'organigramme de la Direction générale afin de créer un poste d'adjoint, administration et finances, et d'abolir, à compter du 1^{er} décembre 2013, le poste de conseiller à la Direction générale, et ce, suite au départ à la retraite du titulaire de ce poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, de recommander au Conseil l'abolition du poste de conseiller à la Direction générale à compter du 1^{er} décembre 2013 et de créer le poste d'adjoint, administration et finances (classe 7, provisoire) à la Direction générale.

À cet effet, la description de ce poste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que l'organigramme de la Ville soit modifié en conséquence.

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

CE-2013-1183-REC PROLONGATION / BAIL / 3155, BOULEVARD DES ENTREPRISES / ENTREPÔT

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 513-10-2010 autorisant la signature d'un bail à intervenir avec la compagnie Ciccor inc. pour la location d'un entrepôt situé au 3155, boulevard des Entreprises d'une superficie de 8600 pieds carrés au coût de 8,50\$ le pied carré, pour une période de trois (3) ans, soit du 15 octobre 2010 au 14 octobre 2013, pour un montant total annuel de 73,100\$ et la location d'un terrain d'environ 60 000 pieds carrés situé à l'arrière du 3155, boulevard des Entreprises au prix de 1,25\$ du pied carré pour une durée de cinq (5) ans débutant le 1^{er} mai 2011, et mentionné à l'annexe 3 dudit bail aux fins d'entreposage d'automobiles (fourrière municipale),

ATTENDU QU'il serait opportun de prolonger la durée du bail jusqu'à l'expiration de la deuxième (2^e) partie de la fourrière qui vient à échéance le 30 avril 2016 ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-492-DEC autorisant M. Marc-André Fullum de s'informer des conditions du renouvellement du bail jusqu'au 30 avril 2016.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature, par le maire ou le maire-suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, du bail pour la location de l'entrepôt d'une superficie de 8 600 pieds carrés situé au 3155, boulevard des Entreprises, au coût de 8,50\$/du pied carré, avec Ciccor inc., et ce, pour une durée de trois (3) ans soit du 15 octobre 2013 au 30 avril 2016, le tout pour un montant annuel de 73 100\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0394 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1184-DEC SOUMISSION / ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de fournitures de bureau (SA13-9063) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 août 2013 à 11 h 05, à savoir :

	Bordereau « A » Fourniture de bureau	Bordereau « B » Cartouches d'encre
Office Max – Grand & Toy ltée	30 222,82\$ t.t.c. corrigé	73 198,56\$ t.t.c.
Novexco – Bureau Plus	30 746,78\$ t.t.c.	73 469,74\$ t.t.c. corrigé
Lyreco (Canada) inc.	32 027,39\$ t.t.c. corrigé	70 171,78\$ t.t.c. corrigé
Corporate Express Canada inc. – Staples Avantage Canada	33 471,31 t.t.c.	74 533,28\$ t.t.c. corrigé
Groupe Technologies QRX	--	64 975,11\$ t.t.c. corrigé
Kerr Norton	--	65 791,91\$ t.t.c. corrigé
Fourniture de Bureau Denis	42 257,20\$ t.t.c. corrigé	84 044,22\$ t.t.c corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Office Max – Grand & Toy ltée s'est avérée la plus basse conforme pour le bordereau « A » selon le rapport daté du 16 septembre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Kerr Norton s'est avérée la plus basse conforme pour le bordereau « B » selon le rapport daté du 16 septembre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 23 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **OFFICE MAX – GRAND & TOY LTÉE**, datée du 20 août 2013, pour l'achat de fournitures de bureau (bordereau « A ») et qu'un bon de commande ouvert soit émis selon les besoins et à la demande, et ce, pour une période d'une (1) année à compter de l'octroi ou jusqu'à concurrence d'achats cumulés d'un montant maximal de 70 000\$ par année (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0398 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **KERR NORTON**, datée du 19 août 2013, pour l'achat de cartouches d'encre (bordereau « B ») et qu'un bon de commande ouvert soit émis selon les besoins et à la demande, et ce, pour une période d'une (1) année à compter de l'octroi ou jusqu'à concurrence d'achats cumulés d'un montant maximal de 70 000\$ par année (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0399 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0401 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 28 600\$, du poste budgétaire numéro 1-01-111-00-002 (foncières générales – années antérieures) au poste budgétaire numéro 1-02-131-00-670 (fournitures de bureau) soit accepté.

CE-2013-1185-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE TOYOTA RAV-4 2013

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) concessionnaires pour la location d'un véhicule utilitaire Toyota RAV-4 2013;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

	Coût mensuel	coût total
Automobiles Léveillé inc.	442,23\$ t.t.c.	21 227,04\$ t.t.c.
Ste-Thérèse Toyota	485,02\$ t.t.c.	23 280.96\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Automobiles Léveillé inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 17 septembre 2013 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 22 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **AUTOMOBILES LÉVEILLÉ INC.**, datée du 11 septembre 2013, pour la location d'un véhicule utilitaire Toyota RAV-4 2013, pour un contrat d'une durée de quatre (4) ans (48 versements), le tout pour un montant mensuel de 384,63\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0396 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le premier paiement soit effectué à Automobiles Léveillé inc. et les quarante-sept (47) autres paiements soient effectués à Toyota Crédit Canada.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à la location dudit équipement.

CE-2013-1186-DEC SOUS-TRAITANCE / DÉNEIGEMENT / HIVER 2013-2014 / ZONE 2 / SECTEUR TERREBONNE

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 526-10-2009 adoptée le 1^{er} octobre 2009 acceptant la soumission de la compagnie Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc. pour le déneigement pour les saisons d'hiver de 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, zone 2, pour le secteur Terrebonne ouest, quartier 4 (SOU-2009-95) ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a présenté une demande afin qu'une partie du contrat couvrant la zone 2, secteur Terrebonne ouest, soit donnée en sous-

traitance à la compagnie Les Asphaltes J. Dumont inc., le tout selon l'article 21.3 du cahier des charges générales ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 22 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la compagnie Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc. à donner en sous-traitance une partie du contrat de déneigement couvrant la zone 2, secteur Terrebonne ouest, pour la saison 2013-2014, à la compagnie Les Asphaltes J. Dumont inc., le tout conditionnellement à la réception des documents prévus à l'article 21.3 du cahier des charges générales.

CE-2013-1187-DEC SOUS-TRAITANCE / DÉNEIGEMENT / HIVER 2013-2014 / ZONE 5 / SECTEUR LACHENAIE

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 463-10-2011 adoptée le 11 octobre 2011 acceptant la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. pour le déneigement pour les hivers 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, zone 5, secteur Lachenaie (SOU-2011-83) ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a présenté une demande afin qu'une partie du contrat couvrant les secteurs A, B et C de la zone 5, secteur Lachenaie, soit donnée en sous-traitance à la compagnie 9159-4465 Québec inc. (Transport excavation Lachenaie), le tout selon l'article 21.3 du cahier des charges générales ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 22 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. à donner en sous-traitance une partie du contrat de déneigement couvrant les secteurs A, B et C de la zone 5, secteur Lachenaie, pour la saison 2013-2014, à la compagnie 9159-4465 Québec inc. (Transport excavation Lachenaie), le tout conditionnellement à la réception des documents prévus à l'article 21.3 du cahier des charges générales.

CE-2013-1188-DEC AUTORISATION / DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS / TRAVAUX / MAISON BELISLE

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications prévoit la possibilité d'obtenir une subvention pouvant atteindre 50% du coût des travaux admissibles pour des bâtiments classés ;

ATTENDU QUE des travaux sont prévus pour la Maison Bélisle et sont admissibles à une subvention du ministère de la Culture et des Communications ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise M. François Gascon, chargé de projets au support technique et immeubles de la Direction de l'entretien du territoire, à transmettre une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications avec l'outil Di@pason.

Que M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents nécessaires à l'obtention de ladite subvention.

Que MM. Yannick Venne, ing., chef de service, support technique et immeubles, à la Direction de l'entretien du territoire, et/ou M. François Gascon, chargé de projets au support technique et immeubles de la Direction de l'entretien du territoire, soient et sont autorisés à signer les demandes de permis auprès du ministère de la Culture et des Communications.

**CE-2013-1189-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE MAINTIEN D'ACTIF
POUR LA MAISON BÉLISLE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de maintien d'actif pour la Maison Bélisle (SA13-9061) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 juin 2013 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 juillet 2013 à 11 h 01, à savoir :

9278-0543 Québec inc. (Construction MacBec)	241 372,76\$ t.t.c.
Construction Julien Dalpé inc.	249 601,53\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9278-0543 Québec inc. (Construction MacBec) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 9 juillet 2013 par M. Claude L. Bergeron, architecte de la firme Bergeron Bouthillier Architectes ;

ATTENDU également le rapport daté du 16 juillet 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 179 200\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 9278-0543 Québec inc. (Construction MacBec) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 18 avril 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **9278-0543 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION MACBEC)**, datée du 2 juillet 2013, pour des travaux de maintien d'actif pour la Maison Bélisle, le tout pour un montant de 209 935\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 568. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0300 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-1190-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / ÉROSION DANS LE
TALUS / PROLONGEMENT DE LA TRANS-
TERREBONNE JUSQU'AU TERRAIN DU GROUPE
PLEIN AIR TERREBONNE À LA CÔTE BOISÉE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 465-08-2012, adoptée le 27 août 2012, acceptant la soumission de la compagnie 9153-5955 Québec inc. (Terrassement Limoges & Fils) pour des travaux de prolongement de la piste TransTerrebonne jusqu'au terrain du Groupe Plein Air Terrebonne à la Côte Boisée, pour un montant de 234 316,30\$ (taxes en sus) (SA12-7026) ;

ATTENDU QUE la firme Plania a présenté des avis de changements portant les numéros 17 à 20 pour un excédent de coût totalisant une somme de 39 707,11\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve les avis de changements portant les numéros 17 à 20 émis par la firme Plania pour des travaux supplémentaires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant

de 36 353,08\$ (taxes en sus) à la compagnie 9153-5955 Québec inc. (Terrassement Limoges & Fils), à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 524. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0382 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1191-DEC PLAN D'ACTION / AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX ÉTUDIÉS SUITE À LA PLUIE DU 11 AOÛT 2012

ATTENDU QUE la pluie du 11 août 2012, classée plus que centenaire, a causé des refoulements des égouts dans plusieurs centaines de résidences, et ce, dans plusieurs secteurs de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a mandaté un Comité technique afin d'analyser les problèmes dans les réseaux d'égouts et de recommander des travaux afin d'améliorer leurs capacités ;

ATTENDU QUE la firme Jean-François Sabourin et Associés s'est jointe, suite à un appel d'offres par invitation, au Comité technique ;

ATTENDU QUE cinq (5) secteurs ont été identifiés :

- 1) Secteur montée Masson, boulevard des Seigneurs ;
- 2) Secteur des rues Léveillé, Sarrazin et Tadoussac ;
- 3) Secteur des rues du Terroir et Nationale ;
- 4) Secteur de la montée des Pionniers ;
- 5) Secteur de la rue O'Diana ;

ATTENDU QUE les solutions suivantes sont recommandées pour être réalisées à court terme jusqu'au mois de décembre 2014, soit :

Secteurs	Court terme
Masson U1000/P1000	<ul style="list-style-type: none">• Réparation du regard trapézoïdal (sous le stationnement d'Uniprix) ;• Rediriger la totalité des eaux vers l'égout pluvial du chemin Gascon et revoir la grille de protection existante ;• Obtention d'un plan de drainage pour le centre commercial des Galeries de Terrebonne ou effectuer les recherches sur le terrain (inspection, test au colorant, etc.) ;
Masson U2000	<ul style="list-style-type: none">• Campagne pour assurer la conformité de la plomberie des résidences ;• Installer des régulateurs de débit de 20L/s dans l'ensemble des puisards ;• Installation d'un clapet sur la rue Léveillé à la hauteur de la rue Tadoussac (dans le regard de la station de pompage) ;• Installation de clapets dans les regards U2106 et U2107 ;
Terroir P300/P3500	<ul style="list-style-type: none">• Campagne pour assurer la conformité de la plomberie des résidences ;• Installer des régulateurs de débits de 10L/s dans tous les puisards ;• Vérification du type de réseau (pseudo domestique et/ou sanitaire) du secteur P3000 ;
Pionniers P5000	<ul style="list-style-type: none">• Campagne pour assurer la conformité de la plomberie des résidences ;• Installation d'un clapet dans le regard P5005 ;• Installer des régulateurs de débits de 10L/s dans l'ensemble des puisards ;
Fleur P6000	<ul style="list-style-type: none">• Campagne pour assurer la conformité de la plomberie des résidences ;• Installer des régulateurs de débits 10L/s dans l'ensemble des puisards ;• Séparation physique entre l'est et l'ouest du secteur (abandon de la conduite de 600 mm de diamètre dans la cour de l'école Arc-en-Ciel) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer la conduite sous la cour de l'école Arc-en-Ciel ;
Diana P7000	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne pour assurer la conformité de la plomberie des résidences ; • Installation d'un clapet dans le regard P7028 ;

ATTENDU QUE les coûts sont évalués à environ 943 250\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif mandate le Comité technique afin de réaliser les interventions du plan d'action des solutions à court terme.

Que le plan d'action soit réalisé selon la politique d'achat.

CE-2013-1192-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À L'INTERSECTION DE LA RUE DE PLAISANCE ET DU BOULEVARD DES PLATEAUX

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la rue de Plaisance et du boulevard des Plateaux (SA13-7023) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 10 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 août 2013 à 11 h 01, à savoir :

Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	626 665,49\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	659 596,42\$ t.t.c.
Gestion & Construction Métropolitain inc.	680 304,78\$ t.t.c.
Charex inc.	699 898,59\$ t.t.c.
Groupe Hexagone s.e.c.	723 261,74\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	733 345,04\$ t.t.c.
Cusson-Morin Construction inc.	838 447,71\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 21 août 2013 par M. Daniel Lemieux, ing., chargé de projets de la firme Genivar ;

ATTENDU également le rapport daté du 21 août 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 568 399,03\$ (t.t.c.) en date du 6 avril 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 24 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 15 août 2013, pour des travaux de construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la rue de Plaisance et du boulevard des Plateaux, le tout pour un montant de 545 045\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 548.

Que l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement 548 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2013-1193-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE FONDATION DE RUE ET DE PAVAGE SUR LA RUE DES FORGES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue et de pavage sur la rue des Forges (SA13-7030) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 août 2013 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 septembre 2013 à 11 h 05, à savoir :

Construction G-Nesis inc.	2 155 662,83\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	2 482 653,74\$ t.t.c.
Gestion & Construction Métropolitain inc.	2 626 873,20\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Raymond Bouchard Excavation inc.	2 741 680,92\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
TGA Montréal inc.	2 992 130,67\$ t.t.c.
Construction Axika inc.	3 088 006,72\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction G-Nesis inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 18 septembre 2013 par Mme Émilie Fournier, ingénieure de la firme Roche ;

ATTENDU également le rapport daté du 18 septembre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 2 233 659,56\$ (t.t.c.) en date du 22 février 2012 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 20 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction G-Nesis inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 24 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION G-NESIS INC.**, datée du 17 septembre 2013, pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue et de pavage sur la rue des Forges, le tout pour un montant de 1 874 897\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 540. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0395 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2013-1194-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA MONTÉE MAJOR

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de remplacement d'un ponceau sur la montée Major (SA13-7032) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 août 2013 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 septembre 2013 à 11 h 10, à savoir :

Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	405 079,92\$ t.t.c.
Cusson-Morin Construction inc.	417 792,25\$ t.t.c.
Construction Cyvex inc.	439 388,46\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	481 384,23\$ t.t.c.
9275-0082 Québec inc.	561 234,37\$ t.t.c.
MBN Construction inc.	587 349,03\$ t.t.c.
Construction G-Nesis inc.	586 566,81\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 19 septembre 2013 par Mme Émilie Fournier, ingénieure de la firme Roche ;

ATTENDU également le rapport daté du 18 septembre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 457 491,27\$ (t.t.c.) en date du 10 janvier 2012 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 24 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 17 septembre 2013, pour des travaux de remplacement d'un ponceau sur la montée Major, le tout pour un montant de 352 320\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 565. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0400 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2013-1195-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX – BANQUE DE TEMPS D'ESSAIS POUR DIVERS TRAVAUX – PHASE C

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux – banque de temps et d'essais pour divers travaux (SA13-7038) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 août 2013 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Groupe Qualitas inc.	11,70	119 848,62\$ t.t.c.
LVM inc.	10,86	132 312,07\$ t.t.c.
Groupe ABS	10,84	133 620,38\$ t.t.c.
Solmatech inc.	10,12	143 123,92\$ t.t.c.
Inspec-Sol	8,35	166 613,31\$ t.t.c.
Le Groupe Solroc inc.	--	--
Labo SM inc.	--	--
Les Services exp inc.	--	--

ATTENDU QUE les firmes Groupe Solroc inc., Labo SM inc. et Les Services exp inc. ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 239 333,31\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 20 septembre 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Groupe Qualitas inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la firme **GROUPE QUALITAS INC.** pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux – banque de temps et d'essais pour divers travaux, pour un montant de 104 238,85\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 483, 514-1, 517, 531, 548, 562, 565, 575, 577 et 583.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation des règlements 514-1, 548 et 583 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2013-1196-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES SUR LE BOULEVARD CARMEL ET SUR LES AVENUES URBANOVA ET PIERRE-DANSEREAU

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'enfouissement des utilités publiques sur le boulevard Carmel et sur les avenues Urbanova et Pierre-Dansereau (SA13-7039) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 août 2013 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 septembre 2013 à 11 h 07, à savoir :

Environnement routier NRJ inc.	1 647 696,96\$ t.t.c.
3427951 Canada inc. (G-Tek)	1 810 195,93\$ t.t.c.
Systèmes urbains inc.	1 930 417,37\$ t.t.c.
Transelec / Common inc.	2 368 645,40\$ t.t.c.
Télécon inc.	2 405 841,07\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Environnement routier NRJ inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 11 septembre 2013 par M. Dominique Hébert, ing., directeur-général – Conception Structures de la firme Infrastructel inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 12 septembre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 2 523 126,38\$ (t.t.c.) en date du 9 août 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Environnement routier NRJ inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 24 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.**, datée du 10 septembre 2013, pour des travaux d'enfouissement des utilités publiques sur le boulevard Carmel et sur les avenues Urbanova et Pierre-Dansereau, le tout pour un montant de 1 433 091,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 514-1.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 514-1 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2013-1197-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / RÉAMÉNAGEMENT
DU BOULEVARD DE LA PINIÈRE / CONSTRUCTION
D'UNE ROUTE DE DETOUR TEMPORAIRE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 419-08-2013, adoptée le 12 août 2013, acceptant la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation, de revêtement bitumineux, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard de la Pinière, pour un montant de 2 954 235,33\$ (taxes en sus) (SA13-7024) ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-1110-DEC autorisant la fermeture du boulevard de la Pinière, du 9 septembre au 15 novembre 2013, avec l'utilisation d'un chemin de détour ;

ATTENDU la demande de la Ville de Terrebonne à la compagnie Asphalte Desjardins inc. afin de procéder à des travaux de construction d'une route de

détour temporaire adjacent au boulevard de la Pinière, et ce, afin de limiter au maximum l'impact des travaux sur la circulation locale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve les travaux supplémentaires accessoires au contrat pour la construction d'une route de détour temporaire dans le cadre des travaux sur le boulevard de la Pinière et autorise la trésorière à payer un montant de 176 702\$ (taxes en sus) à la compagnie Asphalte Desjardins inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 466. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0406 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1198-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / RENCONTRE DU 18 SEPTEMBRE 2013

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 18 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
AMINATE Acquisition d'équipement informatique	1 250
Association du hockey mineur de La Plaine Achat de matériel pour l'Association	4 000
Pavillon de l'Harmonie Amélioration des locaux pour la Popote roulante	3 500
Club d'aviron Terrebonne Les 24 heures d'aviron de Terrebonne	500

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-923. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0397 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-1199-DEC RENOUVELLEMENT / ENTENTE / PAVILLON DE L'HARMONIE ET POPOTE ROULANTE LA PLAINE

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-696-DEC autorisant la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre le Pavillon de l'Harmonie et La Popote Roulante La Plaine et la Ville de Terrebonne concernant la location de la cuisine du Pavillon de l'Harmonie pour les activités de La Popote Roulante La Plaine, et ce, pour une durée de trois (3) ans à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

ATTENDU le rapport de l'organisme stipulant divers inconvénients en lien avec le local ;

ATTENDU QUE le Pavillon de l'Harmonie rendra disponible un local qui servira de bureau et d'entreposage ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le renouvellement du protocole

d'entente à intervenir entre le Pavillon de l'Harmonie et La Popote Roulante La Plaine et la Ville de Terrebonne concernant la location de la cuisine du Pavillon de l'Harmonie pour les activités de La Popote Roulante La Plaine, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

CE-2013-1200-DEC TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'il y a lieu d'équilibrer certains postes budgétaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 56 000\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro

1-02-715-00-112 (salaire surveillants-concierges)	56 000\$
---	----------

AUX postes budgétaires numéros

1-02-715-00-511 (location d'équipement pour activités (toilettes))	6 000\$
1-02-721-10-511 (location de plateaux (camps de jour))	50 000\$

tel que mentionné au document Transfert budgétaire 2013 préparé par l'assistante-trésorière le 16 septembre 2013.

CE-2013-1201-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE L'ÎLE-DES-MOULINS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'éclairage de l'Île-des-Moulins (SA13-6009) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 28 août 2013 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 septembre 2013 à 11 h 01, à savoir :

Bruneau Électrique inc.	499 003,00\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Laurin, Laurin (1991) inc.	542 166,91\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Systèmes Urbain inc.	568 694,40\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
JNA Leblanc Électrique inc.	589 775,76\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Néolect / Le Saux inc.	677 203,90\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Bruneau Électrique inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 18 septembre 2013 par M. André Turcot, architecte paysagiste de la firme Plania ;

ATTENDU également le rapport daté du 18 septembre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 511 287,37\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 22 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Bruneau Électrique inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 24 septembre 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter

la soumission de la compagnie **BRUNEAU ÉLECTRIQUE INC.**, datée du 17 septembre 2013, pour des travaux d'éclairage de l'Île-des-Moulins, le tout pour un montant de 434 010\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 564. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0391 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-1202-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACQUISITION D'UN CONTRAT ANNUEL DE
MAINTENANCE (CST) DU PARC DES ÉQUIPEMENTS
DE MARQUE IBM**

ATTENDU QUE le parc d'équipements (serveurs d'applications, unités de stockage, etc.) de marque IBM comporte plus de trente (30) composantes ;

ATTENDU QUE ces équipements doivent faire l'objet d'un contrat qui assure le service rapide, efficace et précis avec des inventaires de pièces et un réseau d'experts disponibles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour « *L'acquisition des services de maintenance (CST) du parc des équipements de marque IBM pour un (1) an* ».

CE-2013-1203-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire